



Mairie de
Vallon Pont d'Arc

DECISION MUNICIPALE

OBJET

TARIFS 2020

**INSTALLATION DES
MARCHES
NOCTURNES**

Le Maire de la Commune de Vallon Pont d'Arc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 3 avril 2014 du Conseil Municipal de Vallon Pont d'Arc portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les objets prévus par l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Et plus précisément chargeant le Maire de

« fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaires sur les voies et autre lieux et de manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractères fiscal »,

DECIDE

De fixer comme suit les tarifs pour 2020 :

MARCHES NOCTURNES

Longueur de stand	Prix stand
Stand de 1 m	150,00 €
Stand de 2 m	165,00 €
Stand de 3 m	190,00 €
Stand de 4 m	215,00 €
Stand de 5 m	240,00 €
Stand de 6 m	260,00 €
Stand de 7 m	290,00 €
Stand de 8 m	315,00 €
Stand de 9 m	340,00 €
Stand de 10 m	365,00 €
Stand de 11 m	390,00 €

L'électricité est comprise dans le prix de l'abonnement

FAIT à Vallon Pont d'Arc, le 17 décembre 2019,

Le Maire,

Pierre PESCHIER

